l'empêcher, M. Gambetta l'a fait. Il en est responsable.

» Et si, demain, l'axe du gouvernement se déplace ; si, par la division des gauches, la majorité s'étant portée au centre gauche, M. Dufaure et son cabinet cherchent leur point d'appui dans la majorité du Sénat, le rêve des « politiques de résistance » ne sera pas loin d'être réalisé. »

La Révolution Française conclut :

« Discussion sans élan, sans conviction, sans ardeur, sans affirmation de programme quelconque ; vote en contradiction avec les désirs les plus modestes et les plus certains de la majorité ; tel est le résumé de cette séance, qui causera dans le pays une désillusion profonde.

« En tout cas, un fait est dès aujourd'hui à retenir, et ce fait modifiera forcément l'attitude des partis : il n'y a plus à compter sur la majorité républicaine de la Chambre.

« En serons-nous donc réduits à compter sur le Sénat ? »

Afin de calmer l'irritation de la minorité des gauches, au sortir de la séance, M. Gambetta, traversant la salle des pas perdus dit : «Il (le cabinet) a la première manche ; je lui prépare des surprises inattendues. »

C'est la même comédie jouée ce matin, par la *République française* qui commente le vote d'hier par la déclaration suivante :

« Et que l'on ne s'y trompe pas ! c'est la majorité tout entière de la Chambre, la majorité qui se compose des quatre groupes, la majorité faite par la nation à son image, c'est cette majorité que l'on croit peut-être avoir entamée hier cette majorité républicaine sans l'appui de laquelle nul cabinet ne saurait se flatter de vivre. — c'est cette majorité-là et non une autre qui va suivre le cabinet dans ses actes, qui va les examiner, les mesurer, les compter, les peser, qui va se montrer ardente, impérieuse dans ses réclamations. »

La suspension de la séance, hier, a été employée en pourparler actifs entre le cabinet et les membres de la Gauche.

Une discussion assez vive se serait élevée à ce propos, dans le bureau de la gauche composé de dix-sept membres : MM. Albert Grévy, président ; Bernard-Lavergne et Rameau, vice-président ; Camille Sée, Frénimet Fallières et Hémon, secrétaire; Jules Ferry, Noël Parfait, Pascal Duprat; Langlois, Varambon, Tirrad, Ninard, et Villain, membres du comité directeur ; Margaine et Lévêque, questeurs. C'est seulement à la majorité d'une voix; par neuf suffrages contre huit, que l'on aurait décidé de faire au ministère la concession demandée et d'adoucir la rédaction de la motion préparée. Beaucoup d'amis du cabinet, d'ailleurs, même après la modification introduite dans son texte, trouvaient que l'ordre du jour était singulièrement froid et pouvait difficilement être pris comme un témoignage de confiance.

Si M. de Marcère n'a pas parlé hier il paraît qu'il a énormement manœuvré dans les couloirs ; on ne sait pas trop dans quel sens. Mais enfin, d'après le vote, il faut croire que c'était dans le *bon sens*.

On fait observer avec raison que la confiance témoignée hier, au cabinet est celle de la minorité.

En effet, 222 votants ne forment que la minorité de la Chambre basse, mais alors ?.....

La monarchie de Juillet avait eu ses 221 M. Dufaure a ses 222; à une voix près, le parlement de 1830 et celui de 1879 se ressemblent assez bien.

Le Salon des Œuvres a entendu, dans sa dernière séance, M. le docteur Riant, secrétaire de la Société française de secours aux blessés. M. Riant a été l'un des principaux organisateurs de la belle Exposition présentée au Champ-de-Mars, sur un des plus vastes espaces concédés. Tout le monde y a vu cette installation admirable d'un hôpital, d'un campement, d'un train de wagons, de voitures et d'appareils de toutes sortes, destinés à aller chercher les blessés jusque sous le feu de l'ennemi, à les évacuer sur des points moins dangereux, et à leur fournir, en temps opportun, tous les moyens de guérison et de convalescence. M. Riant a été, à Dijon, pendant dix mois, à la tête de l'un des plus grands services militaires, durant nos dernières guerres, et l'auditoire sentait palpiter dans sa parole cette douleur française de l'homme qui a vu de plus près que les autres, les malheurs de la patrie. M. Riant avait apporté, pour en faire hommage à l'Assemblée, le remarquable volume qu'il a publié récemment sur ce sujet, à l'imprimerie nationale. Les belles planches de cette publication lui ont permis, en quelque sorte, d'illustrer son entretien.

La seconde partie de la séance a présenté un attrait aussi rare qu'inattendu. Un de nos amateurs de musique les plus connus, par sa haute compétence, a entretenu l'assistance des Noëls Provençaux, tant anciens que modernes ; et comme les plus savantes et les plus pittoresques analyses ne sauraient, en matière d'art, remplacer, ni traduire entièrement l'inspiration de l'artiste, on avait apporté un piano, pour accompagner deux voix capables de comprendre et dignes d'interpréter ces petits chefs-d'œuvre. Cet épisode de la soirée, a paru singulièrement goûté des auditeurs.

Dans le monde financier, on commente beaucoup le vote d'hier ; bien des gens eussent préféré un autre résultat, qui eut contraint M. Gambetta à démasquer les batteries qu'il s'efforce de dissimuler jusqu'en 1880. Espérons que la crise ministérielle conjurée hier ne nous réservera pas de plus dures épreuves !!

DE SAINT-CHÉRON.

Les accidents de chemins de fer

Il résulte d'une statistique intéressante dressée au ministère des travaux publics que les accidents de chemins de fer se sont élevés, pendant la période décennale de 1868 à 1877, au chiffre total de 773 pour les six grandes compagnies.

Voici l'actif, par année, de chaque compagnie :

ANNÉES	P.-L.-M	Nord	Ouest	Est	Orléans	Midi
1868.	23	9	8	9	10	5
1869.	30	9	10	15	5	4
1870.	32	7	7	11	17	3
1871.	62	7	12	13	20	1
1872.	31	25	14	5	10	3
1873.	39	8	9	14	11	5
1874.	22	21	11	6	4	13
1875.	20	15	13	8	9	3
1876.	25	19	14	6	9	3
1877.	11	24	12	10	12	6

Ces accidents ont été funestes à 2,376 personnes, parmi lesquelles 218 ont été tuées, et 2,158 blessées.

Les morts et les blessés se répartissent pour chacune des dix années de la manière suivante :

ANNÉES	TUÉS	BLESSÉS
1868.	4	144
1869.	2	135
1870.	38	381
1871.	115	678
1872.	7	169
1873.	0	140
1874.	1	135
1875.	3	82
1876.	6	131
1877.	5	203

Comme on le voit par ce tableau, une seule année, 1873, a été exempte d'accidents ayant causé la mort.

L'année 1871 est assurément la plus chargée. Pourtant, c'est l'année où il a été transporté le moins de voyageurs, environ 95 millions; mais il est facile de se rendre compte de cette particularité, *si l'on veut bien considérer dans quelles* conditions défectueuses se trouvaient nos voies ferrées après la guerre.

L'année 1875, où il y a eu le moins grand nombre de victimes, a été, au contraire, une de celles où le nombre des voyageurs a atteint son plus grand développement; plus de 135 millions de personnes ont, en effet, employé les chemins de fer pour des trajets de différentes longueurs.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Commerce extérieur de la France

L'administration des douanes vient de publier le volume contenant les documents statistiques du commerce de la France pendant les années 1878, 1877 et 1876. Voici le résumé des perceptions opérées par le service des douanes et le service des contributions indirectes pendant les douze mois de l'année 1878 :

Service des douanes	*1878*	*1877*
Droits des douanes à l'importation.	271.612.000	259.016.000
Droits des douanes à l'exportation.	225.000	217.000
Droits de statistique	6.136.000	5.905.000
Droits de navigation.	5.903 000	5.279.000
Droits et produits divers de douanes.	3.689.000	3.377.000
Taxe de consommation de sels.	21.194.000	23.834.000
Total.	308.759.000	297.628,000
Service des Contributions indirectes		
Boissons et droits de fabr. des bières.	409.565.000	398.312.000
Sels.	11.695.000	9.860,000
Sucre indigène (de fabrication).	101.269,000	92.405.000
Drois divers étran. à différents titres.	177.720.000	202.646.000
Vente des tabacs.	332.174.000	329.436.000
Vente des poudres.	13.319.000	12 757.000
Total.	1.045.734.000	1.045.416.000

Il résulte de ces documents que les recettes du service des douanes ont augmenté pendant l'année 1878 de 11.121.000 *fr.* sur les recettes faites pendant l'année 1877 et de 19.035,000 sur les recettes 1876.

Pour les services des contributions indirectes les recettes ont été supérieures de 618,000 fr. sur celles de l'année 1877 et inférieures de 30,993,000 fr. sur les recettes faites pendant l'année 1876.

Le total général des perceptions pour cette année est de 1,354,293,000 fr., en déduisant 200,000 fr. les dépenses pour primes ou drawbacks.— C'est une augmentation de 11,749,000 sur le total général des perceptions, pendant l'année 1877 et une diminution de 11.818,000 fr. sur les recettes faites pendant l'année 1876.

—

Mull-Jenny. — Un perfectionnement applicable aux mull-jenny, consiste dans l'addition d'une « plaque d'indication, » destinée à prévenir les parties épaisses et autres inégalités dans le fil avant qu'il soit dévidé sur la canette. Cette plaque d'indication possède des fentes ou rainures, par lesquelles le fil passe aisément, s'il est uniforme; et forme des angles droits avec la ligne du fil ; qui se se trouve forcé de glisser ou de traverser, afin de pouvoir s'adapter aux différents diamètres de la cannette, par-là empêchant la trame de frotter sur les côtés de la rainure. La « plaque d'indication » est l'invention de M. Hugh Hendy, de New Jersey Etats-Unis.

—

GÉNÉRATEUR A VAPEUR DE PÉTROLE. — Un inventeur Américain, de Peterson, N.J., vient d'inventer une chaudière pour produire de la vapeur au moyen du naphte ou pétrole. Un modèle en réduction, a été soumis par l'inventeur, il y a quelque temps, aux membres d'une institution locale, et a obtenu un succès complet. Le modèle était construit en forme de chaudière verticale, surmontée d'une cheminée en tôle; le diamètre de la chaudière est de 16 pouces, et sa hauteur de 4 pieds. Un petit réservoir intérieur d'entiron 1/8 de pouce cube, était rempli d'amiante, sur lequel le naphte ou pétrole est conduit, à l'aide d'un tuyau, muni d'un robinet. En commençant l'opération l'amiante placée dans la fournaise, est préalablement saturé de pétrole, auquel on met le feu; en quelques minutes l'eau atteint une température élevée, la pression pendant l'expérience monta rapidement à 7 atmosphères (environ 100 livres). Le chauffage est accompagné d'une forte odeur et d'une fumée épaisse, et noire, qui nuit beaucoup au développement de l'action calorique, à moins qu'on ne trouve un moyen pour empêcher le noir de fumée de s'attacher aux parois de la chaudière.

MÉTIER A FILER. — Un perfectionnement apporté à cette machine consiste dans la modification de la griffe, de telle façon que l'élévateur peut être instantanément adapté à la longueur des différentes bobines ou époules, sans avoir à déranger les tenons qui sont fixés à la partie intérieure des élévateurs des broches. Par ce moyen il y a une grande économie de temps, n'ayant plus les tenons élévateurs à régler. A l'extrémité de l'élévateur est adapté le bras d'un support mobile, au bout duquel est un rebord, contre lequel fonctionne l'extrémité d'une vis d'élévation. A l'arrière du rebord et à proximité de la griffe, sont deux ou plusieurs saillies, qui sont ajustées de façon à amener la griffe à une telle distance de l'extrémité de la vis d'élévation; que l'élévateur des broches et les bobines se trouvent dans la position voulue, et s'élèvèrent à la distance nécessaire aux bobines, pour lesquelles la saillie qui est sur le support mobile a été disposée. En tournant le support mobile dans le socle, jusqu'à ce qu'une autre saillie soit amenée en contact avec l'extrémité de la griffe, les broches seront élevées ou abaissées selon la saillie de l'arrière du rebord.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Parmi les décorations qu'enregistre le *Journal officiel* de ce jour, nous remarquons les suivantes :

M. Meurein, inspecteur de la salubrité publique du département du Nord, conseiller municipal de Lille; 20 ans de services.

M. Hardouin, conseiller à la cour d'appel de Douai, ancien avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation; 40 ans de services. S'est acquitté avec distinction d'une mission en Suède pour le service de l'administration pénitentiaire.

M. Laforgue de Bellegarde, directeur des douanes, à Boulogne.

—

Voici la liste des jurés qui siégeront aux prochaines assises du Nord :

Hercule Bourdon, juge honoraire, Bailleul; Amédée Sonaile, propriétaire, Pœuilx; Rémy Guilmot, rentier, Lœs; Lenotte-Ségard, propriétaire, Fontaine-au-Pire; Constant Rémy, cultivateur, Fressies ; Alexandre d'Halluin, cultivateur, Wattrelos; Victor Valentin, filateur, Roubaix; Alexandre Hocquette, cultivateur, Loobergbe; Louis Huart, propriétaire, Honnaing; J.-B. Watelle, négociant, Tourcoing; Charles Casiez, négociant, Busigny; Antoine Dutilleul, *négociant, Lille*; Mourand, négociant, Avesnes; A. Carou, prop. Denain ; Aug. Pensen, nég., Cambrai; De Preux, brasseur, Anzin; Derrillers, filateur, Fourmies ; C. Dazin, négociant, Roubaix; Auguste Carpentier, négociant, Lille; Jacques Martial, cultivateur, Bermeries; F. Réquillart, fabricant, Roubaix ; Ernest Desjardins, avocat, Lille; J.-B. Lefebvre, propriétaire, Wasquehal; Robert Petit, maire, Gonzeaucourt; Jules Régent, propriétaire, Cassel; F. Monnier, cultivateur, Alnes; P. Sonmain, cultivateur, Viesly; Jules Cardon, cultivateur, Quesnoy; Blanckaert, brasseur, Zegerscappel; Le Thierry, rentier, Lille; Adolphe Legentil, cultivateur, Boursies ; Emile Debailleul, rentier, Marcq-en-Barœul; Amédée Flamet, négociant, Rouvroi; Ch. Paillard, ancien notaire ; Marcilles; Félix Ernould, apprêteur, Roubaix; Charles Drieux, cultivateur Wulverdinghem.

Jurés supplémentaires : Henri Durif, mercier, Douai; Maronnier, propriétaire, Douai; Caplain, syndic de faillite, Douai; Emile Thulin, *marbrier, Douai*.

—

Les compagnies de chemins de fer ont toutes accédé à la demande de réduction de tarif en faveur des instituteurs et institutrices primaires voyageant pour les besoins du service, sur le vu d'une lettre officielle de leur chef hiérarchie ; ils voyagent à demi-place.

—

La rapscité des voleurs ne connaît plus de bornes. Un hangar situé au quai de Wattrelos et appartenant à M. Despretz, maître-nageur, a été presqu'entièrement démoli dans la nuit du 19 au 20 janvier et les planches qui avaient servi à l'édifier ont été enlevées.

Un individu, paraissant âgé de 26 à 27 ans, se présentait, avant-hier chez Mme Six, rue de l'Ommelet, et demandait à parler à son mari. M. Six était absent ; le visiteur fut invité à revenir un peu plus tard. Cette visite n'était qu'un prétexte, car, avant de sortir, l'individu décrocha un palotot qui pendait à un porte-manteau et s'éloigna pour ne plus revenir.

Un autre vol a été commis, hier, dans des circonstances à peu près semblables. C'est une femme de la rue de Lannoy qui en a été victime : des articles de lingerie et de lainage qu'elle avait laissés dans la cour dépendant de son habitation lui ont été enlevés par une bobineuse, Amélie Andrieux, qui a réussi, jusqu'ici, à dérouter les recherches de la justice.

—

La tranquillité a été troublée hier dans la rue de la Perche par une scène d'intérieur qui a failli tourner au tragique. Un laveur de laines, Gaspard M.... a battu sa femme, au point de compromettre gravement sa santé. L'inqualifiable conduite de ce mari brutal a été dénoncée à la police et lui-même est en ce moment sous les verroux.

—

Procès-verbal a été dressé hier contre une femme du quartier de l'Epeule, Mme D.... pour exercice illégal de la médecine.

—

Le 2e conseil de guerre, dans sa séance du 21 janvier 1879, a jugé les affaires suivantes :

Gribonval, Jean, jeune soldat, prévenu d'insoumission. Quinze jours de prison.

Wavrin, Louis, soldat au 110e de ligne, prévenu de désertion. Cinq ans de prison.

Larrieu, Alfred, cavalier au 19e chasseurs, accusé de vols au préjudice de militaires, a été acquitté.

Judey, Emile, soldat au 33e de ligne (en fuite), accusé de vol au préjudice d'un militaire et d'évasion par bris de prison. Cinq ans de réclusion, six mois de prison.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 22 janvier, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre: Biarritz, 748; Brest, Auxerre, Perpignan, 755; Boulogne, Toulon, 760. Le baromètre est encore en baisse sur la France-Sud. Vent en ro le Nord-Est et Sud-Est. Froid vif va persister.

Situation à Lille, le 22 janvier. — Baromètre : *variable* Fote gelée. Beau temps. Vent N. Thermomètre, 8 h. matin, moins 7 4/10 ; 10 h. moins 5 0/10 ; midi, moins 3 5/10; 2 h. moins 4 0/10.

—

— A son voyage dans le Nord, M. le ministre des travaux publics a été frappé des immenses services que le port de Dunkerque pourrait rendre au commerce si ses installations et son outillage recevaient des améliorations, devenues chaque jour plus indispensables.

Le projet de loi, déposé le 4 novembre dernier, s'exprime comme suit à cet égard : «C'est ainsi que Dunkerque, par exemple, situé à la porte d'Anvers, au centre d'un des pays les plus riches du monde et où le commerce est le plus actif, ne possède encore aujourd'hui que 1.000 mètres de quais à flot, soit à peine le quart de ce qui lui est indispensable. »

La dépense des travaux qu'il s'agit d'exécuter pour remédier à cette situation peut être évaluée approximativement au chiffre de 50 millions. Ils consisteraient, notamment, dans : la reconstruction de l'écluse de la lunette — l'approfondissement de l'entrée du port — l'extention du bassin de l'Ouest, de manière à mettre à la disposition du commerce un développement total de 7 à 8,000 mètres de quais de flot, — enfin, l'achèvement du bassin du commerce et de l'arrière-port ; l'élargissement de l'avant-port et du port d'échouage.

Le projet de cette importante entreprise a été immédiatement dressé par les ingénieurs. Dans sa séance d'hier, à laquelle assistaient le maire de Dunkerque et l'ingénieur en chef du service maritime, le conseil général des ponts et chaussées a examiné ce projet, afin d'arrêter le programme définitif des dispositions à adopter.

— A Fourmies, un jeune homme de 25 ans, M. Morga, commissionnaire en laines, a été trouvé mort, dimanche soir, dans la chambre qu'il occupait chez son grand'père, M. Clavon. M. Morga avait dîné gaiement avec un négociant de ses amis ; sa mère, qui arrivait de Belgique par le train de 6 heures, l'ayant vainement fait chercher de divers côtés, on se décida à enfoncer la porte de sa chambre, fermée en dedans, et l'on vit le malheureux jeune homme, couché tout habillé sur son lit, et déjà glacé.

— Un fait jusqu'ici inexplicable, même pour les hommes de l'art, se produit à Mons-en-Pévèle. Un cultivateur, M. J.-B. Pollet, a perdu depuis une douzaine de jours sept chevaux valant plus de 1.000 fr. chacun. Il lui en reste encore trois qui, selon lui, succomberont.

L'autopsie n'a rien fait découvrir. Cependant, on croit que les chevaux n'ont pas été empoisonnés. Ce serait donc une maladie encore inconnue ?

Un huitième cheval est mort samedi. Le cultivateur s'attend à voir bientôt périr les deux autres qui déjà commencent à avoir la tête lourde et ils tombent tout d'un coup, puis meurent en quelques heures.

— Jeudi soir, vers six heures, une tentative d'assassinat a été commise à Souastre, près de Pas sur Ursule Dignoire, veuve Descamps.

Cette femme était chez elle lo squ'elle reçut à la tête et à l'épaule gauche une partie de la décharge d'une arme à feu venant du dehors, à travers sa croisée. Ses blessures ne sont pas graves.

— Avant-hier, la femme Dupuis, marchande de chaussures, à Raches ayant en magasin des marchandises moisies, en plaça environ deux cents paires neuves autour du poêle. Vers onze heures du soir, elle sentit une forte odeur de brûlé, est descendue à la cuisine et a constaté que les bottines avaient pris feu. Toutes ces marchandises furent détruites. Perte assurée pour 4.500 francs.

Ephémérides Roubaisiennes

22 JANVIER 1790. — M. Constantin Florin, élu par les citoyens actifs de la commune, est proclamé maire de Roubaix. La nouvelle municipalité assiste ce jour là, à la messe solennelle du Saint-Esprit, à l'issue de laquelle elle entre en séance. On convient que « Le » maire écrira au seigneur marquis de Rou» baix, lui mandant que, conformément au » décret de l'Assemblée Nationale, il a été » procédé à l'élection des officiers municipaux » et notables, le priant de continuer à la commune « *sa bienveillance ordinaire.* » — On n'avait pas conservé, à ce qu'il paraît, un souvenir trop amer de l'autorité seigneuriale.

Ephémérides Tourquennoises

1 ET 2 JANVIER 1580. — Les *Malcontents*, troupe de partisans, résidus des guerres religieuses précédentes, envahissent la Châtellenie de Lille.

C'était pendant la nuit. Ils se jetèrent sur Marcq, ravagèrent le faubourg des malades, à Fives, et terminèrent le cercle de leurs dévastations en pillant Bondues.

Ils revinrent quelque temps après à Bondues dont ils brulèrent l'église.

Ces *Malcontents* venaient de Menin ville forte entourée de murailles dans lesquelles ils s'enfermaient après leurs sanglantes expéditions.

G. B.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 janvier. — Mathilde Blondeau, rue Ste-Elisabeth, 82. — Léon Lhomme, rue de la Barbe d'or. — Arthur Ramon, carrière Delcroix, au Cul-de-Four. — Joseph Vangœthem, rue de la Perche, fort Scœn, 37. — Julia Moulin, rue de Blanchemaille, 64. —Angèle Cattoire, rue de la Croix. — Angele Wilfart, rue du Pile. — Eugénie Vandenbucke, rue du Moulin, 66. — Adèle Samyn, rue Delattre, 9. — Eugène Eyame, rue du Moulin, 80.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS 21 janvier. — Louis Dancaisne, 53 ans, fileur, rue des Champs, cour Liagre. —François Decock, 32 ans, cordonnier, rue de Lannoy, 64. — Maria Lyssens 39 ans, rue de la Paix, 54. — Léon Stock, 53 ans, gazetier, Grande-Rue.

MARIAGES du 20. — Emile Degeyter, 25 ans, sans profession, et Emélie Decobler, 23 ans, sans profession. — Alphonse Hers, 29 ans, maçon, et Adèle Choquet, 23 ans, ménagère. — Louis Leroy, 35 ans, tisserand, et Clarisse Courtois, 30 ans, épluchouse. — Jules Duplat, 20 ans, tisserand, et Malvina Dupire, 23 ans, soigneuse.

Belgique

— A propos de la catastrophe de Bassilly, nous avons dit hier, que les morts étaient MM. Séverin Fourreau, Arnold Pisard et le machiniste Verplanque.

Le machiniste Verplanque a été trouvé dans le tender, la tête dans le charbon ; il est mort par asphyxie. Ce malheureux laisse une veuve et deux enfants.

L'état de M. le baron d'Ogimont, qui a eu les deux jambes fracturées, est très-grave, et l'on craint la nécessité d'une amputation.

Quant au chauffeur, on ne conserve aucun espoir de le sauver ; le malheureux est brûlé depuis la nuque jusqu'aux talons ; son dos n'est qu'une plaie, les chairs sont à nu ; l'eau chaude et les scories incandescentes l'ont positivement rôti.

L'*Echo du Nord* reçoit d'un de ses abonnés, M. D...., qui se trouvait dans le train, la communication suivante, qui complète les renseignements contenus dans nos précédents numéros :

La cause de l'accident n'est certainement pas due à la rupture d'un rail ; les rails ont été brisés à différents endroits, mais par le déraillement. J'ai examiné les bouts de rails brisés, avec plusieurs personnes ; le fer était fraîchement cassé et tout démontrait que la rupture avait été causée par le déraillement.

Pour ma part, et je crois n'être pas seul de cet avis, l'unique cause de l'accident a été la vitesse excessive donnée à la marche du train — mon compartiment avait été littéralement pulvérisé — j'étais seul dans mon compartiment, je n'ai pu communiquer à personne mes impressions, mais depuis quelques minutes je m'attendais à un déraillement, tellement la vitesse était excessive. Il sera impossible d'obtenir aucun renseignement du mécanicien, puisqu'il est tué, mais tenez pour certain qu'il a fallu que ce malheureux fût atteint subitement de folie pour donner une pareille vitesse au train. J'ai pu d'autant mieux faire cette remarque que j'étais seul dans mon compartiment et que je n'étais distrait par quoi que ce soit.

La voiture de 1re classe qui est venue heurter la machine contenait plus de deux personnes. Le premier compartiment de cette voiture était destiné aux fumeurs. J'étais seul dans ce compiment, assis à contre sens de la marche du train dans le coin gauche du wagon. Lorsque la secousse de déraillement se fit sentir, je levai instinctivement les jambes, mais au même instant le choc se produisait et je me trouvais lancé au milieu de débris de toutes sortes à plusieurs mètres de la voie. Tout cela avait été plus rapide que l'éclair; je me retournai et vis la machine renversée et entrée partie dans le compartiment qui suivait le mien. Craignant une explosion, je me sauvai entraînant avec moi un jeune homme de seize ou dix-sept ans, qui était presque tombé dans mes bras ; après avoir fait 40 ou 50 mètres, nous revînmes sur nos pas, pour porter secours aux malheureux qui se trouvaient dans les wagons. — Il y avait déjà dix ou douze personnes qui avaient pu descendre.

Dans le compartiment qui suivait le mien, outre MM. du Sers et d'Ogimont, qui ont eu les jambes broyées, il y avait encore M. Parent, de Lannoy qui a eu l'heureuse chance de s'en tirer sain et sauf; une autre personne, qui devait être M. le comte de la Grange, était dans le même compartiment, elle n'a pas été blessée. Les blessures dans ce compartiment ont été produites par le rapprochement des banquettes, qui s'est effectué d'un côté seulement de la voiture.

Ma sacoche contenant des valeurs, et mon portefeuille, se trouvaient sur la banquette; aidé par quelques personnes, et notamment par M. Faviez, rue des Brigittines, 7, à Lille, je les ai retrouvés intacts au milieu des décombres, ma calotte a été enlevée de ma tête par une barre de bois ou de fer qui m'a fait une légère éraflure, je ne l'ai pas retrouvée, pas plus que mon chapeau, qui se trouvait dans le filet, je m'en console aisément en pensant que je devais être broyé au lieu d'en être quitte pour quelques contusions sans gravité.

En terminant je ne saurais trop louer le dévouement de tous en cette malheureuse circonstance. Les villageois des environs ainsi que le personnel de la gare de Basilly ont été sublimes de zèle et de dévouement.

—On nous signale de Mouscron l'arrestation de *deux déserteurs belges, Alfred Helbig et Joseph* Levillez. Après avoir déserté son drapeau, Levillez était venu se fixer à Roubaix, et s'y était marié; puis, il y a environ quatre ans, il avait abandonné sa femme et ses enfants et s'était engagé, sous un faux nom, dans l'armée des Indes néerlandaises.

Ces deux déserteurs ont été remis entre les mains des autorités militaires de Courtrai.

— AFFAIRE LANGRAND-DUMONCEAU. — La cour d'assises du Brabant, jugeant sans l'intervention du jury, siégeait, avant-hier, avec le solennel appareil des grandes assises extraordinaires, pour se conformer à la loi du 15 avril 1878. Il s'agissait du jugement du contumax Langrand, André, né à Vossem, arrondissement de Louvain, province de Brabant, âgé de 54 ans, ex-négociant failli, ayant demeuré en dernier lieu à Bruxelles, résidant actuellement à New-York (Etats-Unis d'Amérique), accusé de banqueroute frauduleuse, de faux en écriture de commerce ou de banque, d'usage de ces faux, d'abus de confiance et d'infraction à l'article 311 du code pénal.

La cour est entrée en séance à 10 heures et demie.

A l'ouverture de l'audience, l'huissier de service a, sur l'ordre de M. le président, appelé par trois fois le nom de l'assigné Langrand, André.

M. Vanden Dorpe, greffier de la cour, a donné lecture ensuite des pièces constatant l'accomplissement ponctuel des formalités voulues en matière de contumax, ainsi que de l'arrêt de renvoi de la chambre des mises en accusation et de l'arrêt de cassation qui est intervenu et qui a décidé que les faux bilans, n'ayant point le caractère légal de faux, ne tombaient sous l'application d'aucune disposition pénale, pas plus que le fait impliqué à Langrand et à un de ses co-accusés, d'avoir opéré frauduleusement la hausse du prix des actions des sociétés fondées par Langrand, au-dessus des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce.

Après cette première lecture, la cour, sur le réquisitoire de M. l'avocat général, a rendu un arrêt qui déclare la procédure régulière et ordonne qu'il soit passé outre aux débats.

M. le greffier a commencé ensuite la lecture du volumineux acte d'accusation qui devra prendre plusieurs audiences, dit-on.

L'audience a été levée à 3 heures. La lecture de l'acte d'accusation continue. La première partie lue comprend la biographie de Langrand, l'histoire des sociétés fondées par cet accusé avec le concours de MM. Mercier, Dechamps, De Decker, etc., à commencer par la Banque hypothécaire.

— Le 30e tirage pour le remboursement de l'emprunt de 1874 de la ville de Bruxelles a eu lieu lundi.

Le numéro 161.842 est remboursable par 25.000 francs.

Le numéro 716 838, par 3.000 fr.

Les numéros 212.136, 234.694, par 1.000 fr.

Les numéros 212.490, 264.841, 332.787, 395 572, 535.205, 576.757, 696.818, 737,009 par 500 fr.

Les numéros 26 871, 43.647, 157 317, 177.679 242. 77, 283.010, 291 087, 331.775, 484.643, 536.025, 697.708, 740.526, par 250 fr.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 19 janvier 1879.

Sommes versées par 281 déposants, dont 6 nouveaux. Fr. 20,259,00

61 demandes en remboursement. 11.929,25

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Louis Watine-Wattinne et Alfred Bourbier.

Faits Divers

— Seconde édition du vol de la Banque de France à Lille : Samedi dernier, un individu étranger s'étant présenté à la succursale du Crédit lyonnais à Nice, a profité de ce que le caissier était occupé à une vérification pour passer le bras en dedans du guichet et prendre un portefeuille contenant 44,000 francs en billets de banque et un chèque de 60,000 francs. Il a immédiatement disparu. La police est à sa recherche.

— RESPECTEZ LA CIRCOULATION ! Comment voulez-vous que les chemins de fer soient jamais une bonne affaire en Espagne?

Voici un fait caractéristique à cet égard.

Dans un wagon de première classe se trouvent deux voyageurs, l'un français, Edouard Delessert, et l'autre espagnol.

Un employé demande :

— Vos billets, Messieurs.

Delessert donne son billet; l'Espagnol se redresse et fait des yeux flamboyants.

— Mon billet! s'écrie-t-il, je n'ai donc pas l'air d'un honnête homme?

— Mande pardon, Monsieur; mais il faut donner votre billet.

L'Espagnol met les poings sur les hanches:

— J'aimerais mieux la *muerte*, s'écrie-t-il, oui, la *muerte!* que de céder à *oune* exigence aussi injurieuse!... Moi, Thomas Lopès Ratequerol estimé depuis quarante ans de tous ceux qui me connaissaient..... Mon billet? comme si j'étais un voleur!!!

Et, repoussant l'employé, il s'en va fièrement en disant:

— *Respettez la circoulatione !*

— La semaine dernière on a découvert, près du col Bonhomme, en Alsace, un individu mort de froid. On alla prévenir le juge de paix du canton afin que ce magistral procédât à la constatation légale du décès de l'individu en question. Pendant ce temps, deux gardiens furent posté près du cadavre.

Pour tuer le temps, ces gardiens se mirent à boire de l'affreuse eau-de-vie, dont il se fait une si grande consommation sur les bords du Rhin. Le temps s'écoulant, l'un des gardiens s'en retourna au village, et son compagnon continua seul ses libations, puis il s'endormit... pour ne plus se réveiller. Le juge de paix eut donc à constater deux décès au lieu d'un.

NANÇOIS LE PETIT. Un accident qui aurait pu avoir de fâcheuses conséquences est arrivé lundi à la gare de Nançois-le-Petit, dit l'*Indépendance de l'Est*.

Voici dans quelles circonstances :

Dans le train venant de Lerouville à Bar-le-Duc, se trouvait une femme de la campagne n'ayant pas l'habitude de voyager en chemin de fer et tenant dans ses bras un enfant de quelques mois.

Son mari devait l'attendre à la gare de Nançois.

Arrivé à cette station, le train s'arrête et le chef de train, comme toujours, se met à crier : Nançois-le-Petit; Nançois.

Mais quel ne fut pas son étonnement de recevoir dans le dos un enfant qu'une femme venait de jeter par la portière.

On monte dans le train et la tout s'explique.

Lorsque le chef de train avait crié à plusieurs reprises : *Nançois-le-Petit*, la malheureuse avait compris : *Lance moi le petit* ... et elle l'avait lancé.

L'enfant du reste, ne s'est fait aucun mal en tombant. — R.

LA PESTE NOIRE. — Malgré les récentes affirmations rassurantes du gouvernement russe, il est aujourd'hui constaté, à la suite du rapport du médecin en chef de l'état-major, le docteur Depner, que l'épidémie qui a éclaté dans le gouvernement d'Astrakan est bien la fameuse peste noire qui a fait au moyen âge de si terribles ravages et qu'on croyait entièrement éteinte.

Le froid intense qui règne en ce moment en a arrêté les progrès; mais il faudra une surveillance plus rigoureuse pour qu'au printemps elle n'atteigne pas Zarizin, le point extrême du réseau des chemins de fer russes. Si on n'y réussit pas, l'Europe court le danger imminent d'être frappée de cet affreux fléau.

Déjà l'office sanitaire de l'empire allemand prépare les mesures qu'il serait nécessaire de prendre si la peste se propageait davantage dans la direction de l'Allemagne. Comme le gouvernement allemand désire donner à ces mesures la plus grande efficacité possible, en les prenant de concert avec l'Autriche, le chancelier de l'empire a chargé le conseiller intime du gouvernement de Finkelburg de se rendre à Vienne pour s'entendre avec les autorités sanitaires autrichiennes.

Nous sommes dans la saison de la bonne chère, des fins soupers des repas succulents que font les heureux de ce monde. Il est intéressant à cette occasion de faire connaître en quelques mots la supériorité de la cuisine française comparée à celle des autres peuples de l'Europe.

Charles-Quint, ayant rendu visite à son prisonnier de Pavie mis en liberté après le traité de paix de 1526, fut accueilli avec une courtoisie extrême par François Ier qui donna au Louvre, en l'honneur de l'empereur et roi, un splendide banquet.

L'empereur, saturé de fins morceaux